

COMMUNE DE OUERRE

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT DE DREUX

Compte rendu de la séance du jeudi 25 juin 2020

Etaient présents :

Monsieur Christian MATELET, Madame Aline CARRE, Madame Martine MAILLARD, Madame Clémentine FISSON, Monsieur Roland RUFFAUT, Madame Brigitte AUZOU, Madame Marie-Laure DESMOULINS, Monsieur Jérôme FERRE, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Sonia HENRY, Madame Sandrine MASSELIN, Monsieur Matthieu TAMBURRO, Monsieur Xavier VOISIN, Monsieur Pascal OUDET

Etaient absents :

Monsieur Patrick VASSEUR représenté par Monsieur Christian MATELET

Secrétaire(s) de la séance :

Madame Clémentine FISSON

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASC DE MEZIERES EN DROUAI (DE 2020 026):

M. le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'Association Sportive et Culturelle de Mézières en Drouais sollicitant une subvention exceptionnelle afin de pallier aux pertes de ressources engendrées par la crise sanitaire liée au Covid-19; la perte d'exploitation nette s'élève sur la période concernée à 43.640€.

La demande de subvention a été calculée par l'ASC au prorata de l'utilisation des services de l'ASC par les administrés des sept communes concernées; pour la commune de Ouerre, la demande de subvention s'élève à 1.775€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité, d'attribuer la somme de 1.775€ à l'ASC de Mézières en Drouais.

Cette somme sera inscrite à l'Article 6574 (Subventions aux associations) du budget primitif 2020.

REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE POUR LOCATION SALLE POLYVALENTE (DE 2020 027) :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un habitant de la commune de Ouerre, M. WOJTOWICZ, avait versé un acompte d'un montant de 75€ pour louer la salle polyvalente. Or, en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, M. WOJTOWICZ n'a pas pu utiliser la salle polyvalente et demande le remboursement de cet acompte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De rembourser M. WOJTOWICZ la somme de 75€ correspondant à cet acompte.

Cette somme sera inscrite à l'article 6718 (Autres charges exceptionnelles) du budget primitif 2020.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020:

M. le Maire présente au conseil municipal le projet budget primitif préparé par la commission "Finances". Les projets d'investissement sont les suivants:

- Réfection de voirie Impasse des clos à Prémont, rue des merisiers et abords de la rue du château à Prémont

- Acquisitions diverses de matériel (tondeuse autoportée, rabet désherbeur, débroussailleuse, ordinateur, panneaux divers)
- Installation d'une VMC à la bibliothèque
- Finition des travaux du parc mairie

Le budget primitif 2020 est voté à l'unanimité pour **398.246,74€** en dépenses de fonctionnement et **142.069.71€** en dépenses d'investissement.

PROPOSITION DE LISTE DE CONTRIBUABLES POUR LA CCID (DE 2020 028) :

M. le Maire expose que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Tout renouvellement du Conseil Municipal est assorti de la désignation de membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Dans ce contexte, M. le Maire précise que le Conseil Municipal doit présenter à la Direction des Services Fiscaux une liste de 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants) répondant à des critères bien précis afin que celle-ci procède à la désignation définitive de 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, dresse une liste de 24 noms; cette liste qui sera présentée aux services fiscaux est annexée à la présente délibération.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIE-ELY (DE 2020 029):

Cette délibération annule et remplace la délibération n°DE_2020_020 du 25/05/2020.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° DRCL-BICCL-2017328-0001 portant création du SIE-ELY en date du 24 novembre 2017,

VU la délibération DEL/2019/011 du Comité Syndical du SIE-ELY en date du 18/09/2019 approuvant les modifications des statuts du SIE-ELY,

Vu l'article 9 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SIE-ELY,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. RUFFAUT Roland : 15 (quinze) voix

- Mme DESMOULINS Marie-Laure : 15 (quinze) voix

M. RUFFAUT Roland et Mme DESMOULINS Marie-Laure, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

DESIGNE :

Le délégué titulaire est : M. RUFFAUT Roland
La déléguée suppléante est : Mme DESMOULINS Marie-Laure

Et transmet cette délibération au président du SIE-ELY.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme FISSON précise qu'elle a participé au conseil d'école du 16 juin. Une réunion du SIRP a eu lieu le 18 juin au cours de laquelle le conseil syndical a été mis en place; la Présidente a été élue, il s'agit de Mme DAUBINAurélia et la vice-Présidente Mme FISSON Clémentine.

- Mme MAILLARD informe le conseil que la commission "Manifestations" s'est réunie et a retenu le choix du spectacle pour l'Arbre de Noël: "C'est quoi ce clown ?". L'accueil des nouveaux habitants est fixé le vendredi 18 septembre à 18H.

- M. OUDET soulève le problème des incivilités diverses dans la commune: dépôts sauvages, vitesse de quads, feux de jardin...Mme CARRE suggère d'aborder le sujet des dépôts sauvages de manière non isolée, et d'étudier les textes réglementaires tout en menant une concertation avec les propriétaires et communes limitrophes concernées pour déterminer les actions à mener. M. OUDET souhaite que la commune adhère au dispositif "Participation citoyenne". M. le Maire précise que des contacts avaient été pris avec la Gendarmerie et que celle-ci devait fournir des informations lors d'un conseil municipal, une relance sera faite auprès de la Gendarmerie.

- Mme HENRY s'est renseignée auprès de personnes en lien avec l'ONF pour envisager la pose de barrières en bois à l'entrée de chemins afin d'éviter les dépôts sauvages, un débat s'engage autour de ce thème. D'autres informations sont en attente.

Une réunion de la commission "Communication" est fixée au jeudi 2 juillet à 19H et une réunion de la commission "Sécurité" est fixée au jeudi 16 juillet à 18H.

Séance levée à 21H05.

Les membres

Le secrétaire

Le Maire